

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 5 novembre 2024, à 18 h 30
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Marc-Olivier Leblanc Keven Renière
	La greffière	Geneviève Lazure
	M. le directeur général	Alain Cassista
Sont absents :	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Sébastien Lévesque

2024-11-05 - 482

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2024-11-05 - 483

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2024-11-05 - 484

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1074
Règlement autorisant l'acquisition des lots 6 464 714 et 6 357 518 et décrétant un emprunt de
3 850 000 \$ pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant l'acquisition des lots 6 464 714 et 6 357 518 et décrétant un emprunt de 3 850 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



Sainte-Anne
des-Plaines

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2024-11-05

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2024-11-05 - 485

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière